

Le bulletin du

SNUipp-FSU 08 UNITAIRES DES ARDENNES

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directrice de la publication : Sophie CZAMAR - N° CPPAP 1021 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

Covid or not covid ? That is not the question ! Au boulot !

En effet, à l'heure où nous imprimons, la DSDEN n'a toujours pas apporté de réponse, ni au CTSD ni au CHSCTd de début septembre, sur la position administrative des enseignants dont l'enfant est suspecté de Covid ou confirmé. Certains IEN semblent laisser aux directeurs le soin de dire aux collègues de rester chez eux et ne prennent pas la gestion des personnels à bras le corps. La chefferie craindrait-elle un retrait massif de ces fainéants d'enseignants au prétexte que leur enfant présenterait des symptômes ou pourrait être cas contact ?

Préparée sans réelle prise en compte de la situation sanitaire et sans moyens supplémentaires, la rentrée scolaire inquiète les familles et les professionnels, cela dans le cadre d'un protocole sanitaire ministériel quasiment vide mais pourtant mouvant.

La rentrée sociale revêt elle aussi un caractère tout à fait inédit à plus d'un titre. Aux conséquences humaines de la crise sanitaire, s'ajoute une explosion du chômage de masse.

Avec 100 milliards d'euros, le premier ministre annonce une série de mesures pour relancer l'économie française après le confinement. Il ne fait en réalité que répondre aux demandes du MEDEF, sans répondre aux urgences sociales que connaît le pays et à la nécessaire bifurcation écologique.

L'orientation générale de ce plan est un soutien aux entreprises, y compris les plus grosses qui n'ont pas toutes des problèmes de trésorerie. Ce sont donc 20 milliards, un cinquième du plan, qui seront consacrés à la réduction des « impôts de production ». Cette baisse d'imposition était déjà en gestation avant la crise du COVID et est une demande déjà ancienne du MEDEF. Pourtant, les politiques antérieures de réduction de la fiscalité des entreprises ont rarement favorisé les

investissements utiles, et ont surtout servi les profits. Ces aides ne sont assorties d'aucune conditionnalité sociale ou environnementale. Elles ne seront d'aucun secours pour sauver les salarié·e·s des centaines de milliers de licenciements en cours ou à venir et risquent d'abonder des activités incompatibles avec les limites planétaires. Couplée à une interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits, une sécurité sociale professionnelle associée à un nouveau statut du salarié pourrait a contrario assurer un maintien des droits et des revenus des salarié·e·s menacé·e·s.

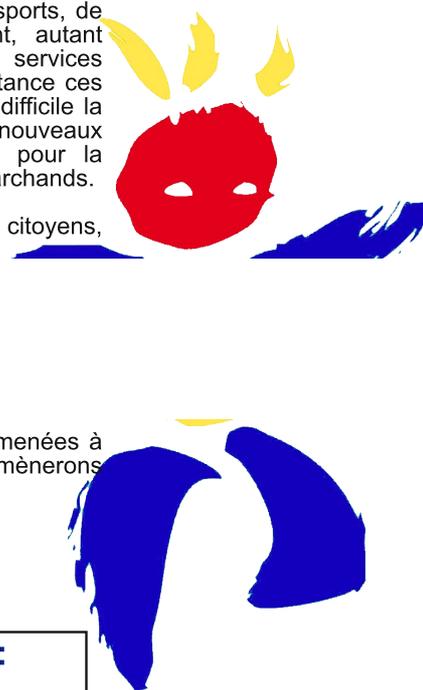
La relance de l'emploi par l'embauche d'agents publics n'est pas non plus envisagée, alors que le service public fait partie des « amortisseurs » de crise sociale dont l'effet est reconnu depuis la crise de 2008 et que la bifurcation écologique nécessite un accompagnement fort de l'État pour que la volonté politique affichée se décline en mesures concrètes.

De même, les sommes allouées aux minimas sociaux et aux personnes les plus précaires sont ridicules par rapport à ce qui est offert aux entreprises : 1 milliard d'euros (hausse de l'allocation de rentrée et repas à 1 euro en restaurant universitaire, aide aux associations et à l'hébergement d'urgence)... soit 1% du budget du plan de relance !

La baisse de la fiscalité sur les entreprises et l'absence de réforme fiscale qui s'attaquerait aux profits, sont aussi un obstacle pour mettre en œuvre une transformation écologique de la société. Elles privent un peu plus les collectivités de fonds pour modifier en profondeur les modes de transports, de production, d'agriculture ou de logement, autant qu'elles empêchent de développer les services publics qui ont pourtant montré leur importance ces derniers mois. Elles rendent d'autant plus difficile la création des centaines de milliers de nouveaux emplois, non délocalisables nécessaires pour la transition écologique et les services non marchands.

Aux côtés des mouvements populaires et citoyens, nos associations et syndicats ont des propositions à faire et des combats à mener. Oui, il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et ces alternatives sont crédibles, désirables et réalisables. Les mesures d'urgence du collectif unitaire « Plus Jamais Ça » constituent des premières pistes en ce sens. Elles sont amenées à s'enrichir au fil des mobilisations que nous mènerons collectivement.

N° 214 Sommaire
N° CPPAP :
1021 S 08017
Trimestriel :
juillet-août-septembre 2020
0,50 €
p. 1 : Éditorial
p. 2 : Evals / Mouvement
p. 3 : Moyens / RASÉD / Formation
p. 4 : Formation spé / Form. initiale
p. 5 : Numérique / Psy
p. 6 : PIAL / AESH
p. 7 : Se syndiquer / Gestion des personnels
p. 8 : Bulletin d'adhésion



Pour adhérer au SNUipp-fsu 08 / Retrouvez toutes les infos sur :
<https://adherer.snuipp.fr> OU bull. d'adhés' p. 8 <http://08.snuipp.fr> et sur www.snuipp.fr

EVALUATIONS NATIONALES

Elles ne doivent pas avoir lieu !

Des syndicats de l'éducation et la FCPE lancent une pétition pour obtenir que les évaluations nationales standardisées, que le ministère entend maintenir coûte que coûte, n'aient pas lieu.

« En cette rentrée hors normes et après des mois d'isolement et de déstabilisation, les élèves ont d'abord besoin que soient recréées des dynamiques pédagogiques collectives et de retrouver confiance », indique le texte de la pétition.

« Ni l'école ni les élèves ni les enseignants ne peuvent trouver un intérêt à la passation de ces évaluations nationales. Encore moins cette année. Elles ne doivent pas avoir lieu », réclament les organisations.

Alors que la rentrée scolaire de septembre s'annonce très particulière à bien des égards et

après des mois d'isolement et de déstabilisation, les élèves ont d'abord besoin que soient recréées des dynamiques pédagogiques collectives et de retrouver confiance. Les familles ont besoin d'aborder la rentrée sereinement. Les enseignants également ont d'abord besoin qu'on fasse confiance à leur professionnalité, pour, dans le cadre de leur liberté pédagogique, mettre en œuvre les situations d'apprentissages et construire leurs outils en fonction des besoins de leurs élèves.

Les évaluations nationales que le ministère entend maintenir coûte que coûte, malgré le contexte de cette rentrée très particulière, ne doivent pas avoir lieu.

Elles font craindre la multiplication des dispositifs de remédiation trop individualisés, une vision normée des apprentissages et des formes pédagogiques basées sur les entraînements mécaniques, la

répétition et l'automatisation qui ne permettent pas d'accéder à la compréhension. Les outils d'évaluation ne doivent pas être imposés aux équipes.

Les évaluations nationales standardisées et autres tests ne peuvent être l'alpha et l'oméga de la rentrée 2020. Ni l'école ni les élèves ne peuvent trouver un intérêt à la passation de ces évaluations nationales. Encore moins cette année. Elles ne doivent pas avoir lieu.

SIGNER LA PÉTITION :

<https://la-petition.fr/les-evaluations-ne-doivent-pas-avoir-lieu>

MOUVEMENT INTRA 2020

Lire l'article sur la gestion des personnels p. 7

Vous avez été nombreux à renseigner votre résultat au mouvement sur notre plateforme.

Nous vous en remercions.

Cependant, c'est un exercice qui prétend à l'exhaustivité pour être pleinement efficient et nous permettre d'avoir une vision complète du mouvement intra 2020.

Si vous ne l'avez déjà fait nous vous invitons donc à nous communiquer par mail le résultat de votre participation au mouvement ainsi que votre affectation (en nous précisant votre barème).

LA DSDEN REFUSE DE
COMMUNIQUER LES DOCUMENTS
RELATIFS AUX AFFECTATIONS

Les arrêtés pris par l'administration concernant l'affectation des agents suite au mouvement intra départemental sont des documents communicables. Ce droit d'accès est codifié aux articles L.311-1 à R.311-8-2 et L.311-9 à R.311-15 du Code des relations entre le Public et l'Administration qui ont une portée légale et constitutionnelle.

Ainsi, l'article L.311-1 indique que "sous réserve des dispositions des articles L.311-5 et L.311-6 les administrations mentionnées à l'article L.300-2 sont tenues de publier en ligne ou de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande, dans les conditions prévues par le présent livre."

(Il faut néanmoins que ces derniers respectent la confidentialité des informations personnelles des agents, par exemple leur barème ne peut être communiqué. D'autres documents sont aussi communicables (affectation AESH, affectation PES, liste des retraitables...).

Cependant, la DSDEN n'a pas donné suite à notre demande de communication des documents relatifs au mouvement intra départemental 2020.

Cette réalité confirme, si besoin, la volonté de mettre les organisations syndicales et des représentants des personnels élus sur la touche.

Les députés macronistes tout entier voués aux desseins géniaux de leur leader-manager qui ont voté la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 ont ainsi voté une loi de régression de très grande ampleur pour la démocratie sociale au sein de la fonction publique. L'administration de l'Education Nationale se montre encore plus zélée à appliquer les desiderata du chef.

La macronie restera dans l'histoire comme l'avènement d'une classe de cadres qui aura voulu diriger le pays en appliquant à l'Etat une vision managériale étroite et totalement inadaptée.

Refaites-vous le film depuis 2017...

Dans ce contexte idéologique et politique, la fonction publique - archaïque ! - aura "pris cher" et risque de subir encore ses villénies et fourberies.

Prenons la main !

ÉCOLE PRIMAIRE, DES MOYENS POUR RÉUSSIR !

La crise sanitaire aura bousculé jusqu'aux opérations de carte scolaire.

L'annonce d'un possible octroi de décharge de direction aux petites écoles sans moyens identifiés va encore contraindre les choix restant à faire. Même si le ministère a déjà fait le coup de mesures décidées dans le courant de l'été sans moyens pour les financer, comme les premiers dédoublements dans l'éducation prioritaire, celles-ci ont pour conséquence d'accentuer des

situations déjà très tendues localement, notamment pour les moyens de remplacement.

Pourtant, à l'heure où la crise a fait toute la lumière sur la réalité de certains services publics dont le fonctionnement a été fragilisé par des coupes budgétaires et des suppressions de postes, l'École doit aussi être réinterrogée au regard des objectifs qui lui sont assignés. Il faut dépasser le seul constat qu'elle ne réussit pas à réduire les inégalités scolaires et à faire réussir tous les élèves. L'École a besoin d'un tout autre

niveau d'engagement !

Le SNUipp-FSU chiffre à 90 000 le nombre de postes qu'il faut créer dans le premier degré pour abaisser les effectifs des classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et abonder les postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles comme les « Plus de maîtres que de classes », les RASED, le remplacement, la formation... C'est le projet ambitieux sur lequel doit reposer l'école « du jour d'après ».

L'ÉCOLE A PLUS QUE JAMAIS BESOIN DES RASED !

Le retour à l'école des élèves suite à la crise sanitaire et la rentrée mettent en évidence la nécessité de pouvoir compter sur des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par la crise que traverse l'école. Des moyens indispensables aussi pour accompagner les familles et les équipes éducatives.

Mais « comment faire face ? », alors que près de 80 postes de RASED sont encore supprimés pour la rentrée prochaine. C'est la question que posent

le SNUipp-FSU et les dix organisations réunies dans le Collectif National Rased dans leur communiqué de presse du 14 mai dernier.

Le collectif dénonce « la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable, au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative. »

Communiqué de presse, lettre ouverte au ministre, demande d'audience, publication d'un « 4 pages », le SNUipp-FSU au sein du collectif n'a eu de cesse

tout au long de l'année d'alerter et de mobiliser la profession sur l'importance de ce dispositif que les ministères successifs ont remis en cause. Mais ces interpellations restent pour l'instant lettre morte. Le collectif national RASED ne désarme pas et envisage pour la rentrée 2020 une journée nationale des RASED, déployée sur tout le territoire.

Le SNUipp-FSU en appelle à une mobilisation massive pour que les enseignant-es des écoles, les familles et les élèves retrouvent la possibilité réelle de faire appel à ce dispositif d'aide dans le quotidien de la classe et des écoles pour prendre en charge ou prévenir la difficulté scolaire.

FORMATION CONTINUE : APRÈS LE PLAN MATHS, LE PLAN FRANÇAIS.

Le guide Plan français s'inscrit dans le prolongement de la note ministérielle du 5 mars « Transformer dès la rentrée 2020 la Formation Continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques ». Il est annoncé que ce guide s'appuie sur les résultats des évaluations internationales (PIRLS) et nationales (CP et CE1).

Il propose de « faire évoluer l'enseignement du français » en s'inspirant des solutions expérimentées dans d'autres pays de l'OCDE. Il propose une nouvelle modalité de formation déjà utilisée avec le plan Villani-Torossian : la formation par « constellations ». Des groupes d'enseignant-es travaillent sur un objet de formation et répondent entre pairs et avec un-e CPC à la problématique choisie. La formation

continue est basée sur un plan pluriannuel de 6 ans. Chaque enseignant-e doit bénéficier tous les 6 ans d'une formation de 5 jours et animée par un-e CPC référent-e, ainsi qu'un recentrage des 18h d'animation pédagogique sur le français et les mathématiques. Evaluations standardisées, guides et repères seront utilisés dans la construction des progressions.

Ce plan français transforme effectivement la formation continue. Des séquences d'observation dans chacune des classes pourront être imposées et on peut craindre un risque de contrôle renforcé des pratiques. Les enseignant-es seront invité-es à mettre en œuvre les outils du conseil scientifique, donc à exécuter, et non à concevoir. La formation continue doit partir des besoins des enseignant-es et non pas être imposée sinon elle risque fortement d'être improductive et inefficace.

Par ailleurs, ce plan impactera fortement la charge de travail des conseillers pédagogiques, il n'est pas prévu qu'elles soient libérées notamment des tâches administratives qui pèsent lourdement sur leur quotidien.

Dans une lettre ouverte adressée au ministre en avril le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU et l'ANCP-AF demandent que ces plans soient abandonnés, et que la priorité soit donnée à l'accompagnement des équipes d'école pour construire la rentrée (<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/prise-les-formateurs-aupres-des-equipes>) et mettre en œuvre une réflexion et un travail basés sur les cycles. La formation continue doit avant tout s'adosser aux demandes des enseignant-es, comme le prévoit le dernier schéma directeur de la formation continue.

L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE NE DOIT PAS ÊTRE UN MARCHÉ

La fermeture des écoles au printemps a conduit chacune d'entre nous à inventer dans l'urgence la continuité scolaire à distance. Très vite nous avons constaté ses effets négatifs sur les inégalités scolaires, accentuant encore ségrégation et exclusion.

Pour autant, ordinateurs et outils numériques, parce qu'ils sont devenus incontournables dans la société d'aujourd'hui, ont toute leur place à l'école. A condition d'interroger leur rôle dans la pédagogie et de refuser la pensée magique qui les instituerait en

solution miracle à tous les maux.

Eviter cette dérive impose de réfléchir à quelques questions :

Quel est le rôle de l'école dans la société ? Quelles pédagogies pour une éducation égalitaire et émancipatrice ? Quelle place pour le numérique ? Dans quel but ?

Les nouvelles technologies ne sont pas neutres : quand les enseignant-es pensent pédagogie et apprendre à vivre ensemble pour faire société, d'autres brassent des millions et rêvent de gains colossaux. Car l'éducation est un marché

et celui du numérique éducatif est en plein essor.

La marchandisation de l'éducation, échappant à tout débat démocratique, transforme celle-ci en un bien de consommation comme les autres et conduit les politiques scolaires à organiser toujours plus la concurrence. Le SNUipp-FSU combat cette vision libérale de l'école et œuvrera à la construction d'un service public du numérique scolaire, ouvert à toutes et tous, où l'acquisition des savoirs permettra aux enfants d'aujourd'hui de devenir des citoyen·nes éclairé·es en prise sur le monde.

LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PsyEN) VEULENT RESTER DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Le rapport de la cour des comptes « les médecins et les personnels de santé scolaire » publié en avril 2020 a suscité de vives inquiétudes chez les psyEN.

En effet, il préconise la création d'un service de « santé et vie de l'élève » dans chaque DSDEN au risque de recentrer les missions des PsyEN sur le repérage et le suivi des troubles de l'apprentissage susceptibles d'entraver la scolarité des élèves, oubliant la prévention, le travail en RASED et le travail avec les équipes enseignantes...

Le rapport épingle également les PsyEN-EDA (dans le premier degré) sur leur

temps de travail (24 heures sur 37 semaines) et ignore le temps nécessaire et réglementaire imparti au secrétariat administratif et à la tenue des dossiers.

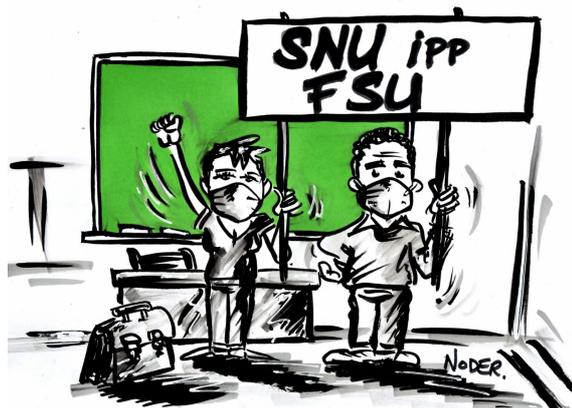
Avec la volonté de décentraliser, le gouvernement envisage de confier le pilotage de la médecine scolaire aux départements. Les 4 catégories professionnelles citées dans le rapport : assistants sociaux, infirmiers, médecins et psychologues de l'Éducation nationale craignent de basculer également dans une gestion départementale.

L'Éducation Nationale a déjà expérimenté des contrats de partenariats avec la santé publique (ARS, CPAM...) et les psyEN-EDA s'interrogent sur

l'impact d'une telle généralisation sur leurs missions.

S'opposant à cette vision tronquée du métier, au sein de la FSU, le SNUipp, SNES, SNICS, SNUASFP*, s'opposent à la mise en place de ce service de santé scolaire et au transfert des personnels aux départements !

* Au sein de la FSU, le SNICS syndique les infirmier.es scolaires et le SNUASFP les assistants sociaux.



LA FORMATION SPÉCIALISÉE UNE NOUVELLE FOIS EN DANGER

Le MEN ne compensera pas les annulations de stages MIN (modules d'initiative nationale) liées à la crise sanitaire. Bien au contraire, ce sont 10% de places en moins cette année qui seront offertes aux collègues ayant obtenu leur CAPPEI ou consacrées à la formation continue des enseignant·es spécialisé·es.

Par ailleurs, le chantier annoncé de modification du CAPPEI réduirait le temps de formation de 25% en supprimant l'accès de droit aux stages

MIN (100H) et surtout, créerait un système qui risquerait définitivement d'enterrer la formation spécialisée. A peine 3 ans après les négociations sur le CAPPEI la proposition du MEN remet en cause les équilibres trouvés en 2017 et poursuit le démantèlement de la formation spécialisée. Elle n'obligerait plus les DASEN à envoyer les collègues en formation spécialisée, puisqu'une expérience d'un an sur un poste d'enseignant spécialisé suffirait à demander la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour obtenir le CAPPEI. C'est une véritable attaque et une remise en cause de la professionnalité des enseignant·es spécialisé·es, de leur

place, leur rôle dans l'école mais également de la valeur de la formation. Alors que le ministère voulait passer en force au mois de juillet dernier, le SNUipp-FSU a obtenu que des discussions s'ouvrent avec les organisations syndicales. Les groupes de travail sur ce sujet débiteront dès la fin août, le SNUipp-FSU défendra l'importance d'une formation solide adaptée à la réalité du métier. L'école ne peut se passer de ces personnels spécialisés indispensables dans les écoles et les établissements spécialisés pour répondre à la difficulté scolaire.

VERS UNE NOUVELLE FORMATION INITIALE

Malgré la crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer a poursuivi, voire accéléré la réforme de la formation des enseignant·es.

UNE FORMATION CENTRÉE SUR LES
« FONDAMENTAUX » : UNE VISION
ÉTRANGÈRE DE LA PROFESSIONNALITÉ
ENSEIGNANTE

Les évaluations internationales le montrent : la France creuse les inégalités scolaires liées à l'origine sociale des élèves alors que la plupart des pays de l'OCDE réussit à les réduire. Pour réduire ces écarts, l'école doit être un lieu d'ouverture sur le monde et permettre aux élèves les plus éloigné·es de la culture scolaire de donner du sens aux apprentissages. Or resserrer sur les « savoirs fondamentaux » ne le permet pas car cette vision n'appréhende pas l'élève dans sa globalité.

La formation initiale doit, au contraire, permettre aux futur·es enseignant·es de pouvoir enseigner toutes les disciplines de l'école primaire. Elle doit également permettre à chacun·e de devenir enseignant·e. Pour cela, elle doit croiser la recherche, avoir un contenu riche couvrant tous les pans du métier et des stages progressifs permettant d'articuler théorie et pratique. Enseigner ne peut être assimilé à une mise en œuvre de bonnes pratiques prescrites par le ministère et s'appliquant à toutes de façon uniforme. Enseigner, c'est concevoir et non pas exécuter.

RECU DE LA PLACE DU CONCOURS :
UN ACCÈS AU MÉTIER RENDU PLUS
DIFFICILE

Cette année sera la dernière où les concours se dérouleront en fin de M1. A compter de 2022, il faudra financer une année d'étude supplémentaire pour accéder au concours. Combien d'étudiant·es auront les moyens de financer 5 années d'études sans garantie d'être recruté·e ? Ce nouveau recrutement ne pourra pas permettre de lutter contre le manque d'attractivité du métier.

D'autre part, l'année de M2, va encore être alourdie : à la responsabilité de classe, la validation du master et du mémoire vont s'ajouter la préparation et la passation du concours.

DES ÉTUDIANT·ES CONTRACTUEL·LES
DANS LES CLASSES

Le projet d'arrêté de master MEEF institue des « contrats d'alternance ». Des étudiant·es contractuel·les seront en responsabilité de classe à raison d'un tiers-temps hebdomadaire, pendant douze semaines, à partir du milieu de M1.

D'autre part, depuis la rentrée 2019, dans certaines académies, des étudiant·es entrant en L2, se voient proposer des contrats d'AED de 3 ans, pour une rémunération allant de 700€ en L2 à 980€ en M1. Une façon non déguisée et à coût réduit de pallier les difficultés de recrutement et de remplacement, mais qui, en réalité, va créer de la précarité et entraver leur formation. En effet, avec 8 h par semaine

en classe au moins, réparties sur trois demi-journées, ce dispositif amputera les horaires universitaires. Quelle sera l'articulation entre ce travail et les emplois du temps universitaires ? Cela peut réduire les chances d'obtenir un diplôme universitaire pour ces jeunes et donc entraverait la nécessaire démocratisation de l'accès au métier. De surcroît, on peut craindre que ces jeunes qui ratent le concours fournissent alors un vivier de contractuels pour les rentrées suivantes.

Le SNUipp-FSU dénonce le recours à une main-d'œuvre bon marché, revendique des enseignant·es recruté·es et formé·es face aux élèves et porte, un projet ambitieux de formation initiale.

UN PROJET AMBITIEUX DE FORMATION
INITIALE PORTÉ PAR LE SNUIPP-FSU

Le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements dès la L1 et à tous les niveaux du cursus, un concours placé en fin de L3 suivi d'une formation initiale professionnelle de deux ans, rémunérée, sous statut de fonctionnaire stagiaire et validée par un master. Les stages doivent s'inscrire dans une logique de formation pleinement articulée à l'INSPE, inclure des temps de préparation et d'analyse de pratiques et permettre de découvrir tous les cycles. Une première année de titulaire à mi-temps en classe permettrait de construire des compléments didactiques et disciplinaires, pour s'exposer à l'analyse de pratique. Enfin, la formation initiale doit se poursuivre en T2.

PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ : OÙ EN EST-ON ?

De l'expérimentation en 2019, à leur mise en œuvre quasi généralisée en 2020, la philosophie est la même : « le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation » *. L'objectif est clair, l'ADN du PIAL est dans l'organisation des ressources humaines au détriment de la compensation du handicap de chaque élève.

Si le PIAL a pu éclaircir quelques situations de gestion de ressources humaines, le constat dans l'ensemble est largement négatif. Nous assistons à une quasi-disparition de l'accompagnement individuel, à une réduction du nombre de postes dans certains PIAL, à une interchangeabilité des accompagnant-es sans connaissance des enfants, de leur difficulté et de leur handicap. Pendant la période de confinement et de retour du

confinement, certains AESH ont même été utilisés à des tâches administratives et ont été obligés de venir sur site pour faire acte de présence. A aucun moment, l'encadrement n'a aidé les AESH dans leur mission d'accompagnement à distance, par une réflexion, une formation ou des outils à élaborer. Le PIAL ne répond pas à l'objectif premier : l'accompagnement humain, qui doit avant tout travailler à la compensation du handicap de l'enfant, dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Pour le SNUipp-FSU, les PIAL ne doivent pas étendre la mission d'accompagnement individuel à une aide pour la classe ou pour l'établissement et ne doivent pas remettre en cause la liberté pédagogique de l'enseignant. Le SNUipp-FSU demande l'abandon des PIAL qui sont en premier lieu une gestion de la pénurie renvoyée au niveau local. Les PIAL ne doivent pas remettre en

cause la qualité de l'accompagnement des élèves et la qualité de travail des AESH.

LES PIAL À LA RENTRÉE 2020 DANS LES ARDENNES

Rappel :

- Rentrée 2018 : 4 PIAL expérimentaux,
- Rentrée 2019 : 15 PIAL,

- 31 PIAL interdegrés sur tout le territoire ardennais dont 12 PIAL renforcés, mixtes (public/privé) :
- 264 établissements publics et privés 1er et 2nd degrés.

Lire le compte rendu du CTSD 2 juillet 2020 et consulter la liste et la carte sur notre site : <http://08.snuipp.fr/spip.php?article 5172>

LES AESH TOUJOURS EN ATTENTE D'UN STATUT

Les espoirs placés dans l'installation, en février, d'un comité consultatif national des AESH, censé avancer sur l'amélioration des conditions de travail des accompagnant-es des élèves en situation de handicap auront vite été déçus.

Un guide national à l'attention des AESH a bien été finalisé, la mission d'AESH référent a certes été cadrée, mais les travaux portant sur le temps de travail et les rémunérations ont vite été arrêtés faute d'engagements et d'arbitrages du ministère visant à améliorer rapidement l'emploi des AESH. Parler des salaires

est une chose, s'engager sur le budget nécessaire pour mettre fin à la précarité en est une autre.

Pourtant plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et assurent une mission de service public absolument nécessaire auprès des élèves en situation de handicap. Ils et elles constituent une part non négligeable d'agent-es sous contrat pour lesquels l'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire.

Aujourd'hui leur présence est indispensable au bon fonctionnement de

l'École. Il est plus que jamais nécessaire de gagner un statut et un véritable métier pour les AESH, comme le portent le SNUipp-FSU et la FSU. L'intersyndicale nationale a rapidement réagi sur le mépris du ministère. En l'absence d'amélioration de la situation des AESH à la rentrée 2020, elle se retrouvera dès septembre pour envisager de façon unitaire les suites à donner à l'action. Les AESH méritent un autre traitement !



SE SYNDIQUER EST IMPORTANT MAIS POURQUOI CHOISIR LE SNUIPP-FSU ?

Notre syndicat permet à chacun de trouver un espace pour construire collectivement l'école de demain. Premier syndicat représentatif des professeur-es des écoles, fort de plus de 53000 adhérent-es, le SNUipp-FSU porte un projet novateur pour l'École, ses élèves et ses personnels. Le travail enseignant doit être mieux reconnu et les droits développés. Rejoindre le SNUipp-FSU, c'est participer à la défense de notre métier et de nos conditions de travail. Adhérer, c'est aussi s'engager pour, collectivement, penser et transformer le métier.

C'est en aidant les enseignant-es à être mieux armé-es professionnellement que l'on aidera tous les élèves à mieux réussir. Il faut des temps et des espaces de réflexion collective et c'est ce que nous proposons à travers les stages ou les réunions d'informations syndicales que nous organisons.

Nous pensons que le renforcement de notre professionnalité doit s'appuyer sur une formation adossée à la recherche. Aussi le SNUipp-FSU organise chaque année son Université d'Automne mais également des stages tout au long de l'année en invitant des chercheurs et des chercheuses dont les travaux alimentent la réflexion pédagogique des enseignant-es et des équipes.

Nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. Nous ne pouvons rester indifférents à l'aggravation des inégalités (emploi, santé, culture) mais aussi au développement de la précarité, des discriminations qui touchent les familles de nos élèves. Le SNUipp-FSU est engagé auprès d'associations partenaires pour lutter contre toutes les formes de discriminations.

Dès vos premiers pas dans le métier, les militant-es du SNUipp-FSU vous

accompagnent. Ils-elles sont présent-es à vos côtés lors de leurs permanences à l'INSPE et des visites d'écoles. Le SNUipp-FSU met également à votre disposition sur le site neo.snuipp.fr, des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général. Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion en nous contactant (snuipp08@snuipp.fr).

Pour vous guider au mieux, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifiques : tout au long de l'année des publications contenant chacune de précieuses informations.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre.

GESTION DES PERSONNELS : L'ÉQUITÉ ET LA TRANSPARENCE MISES À MAL

La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 était censée permettre « une gestion plus simple et plus souple des ressources humaines », avec l'objectif de « fluidifier le dialogue social ». La réalité montre surtout une volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, au détriment du fonctionnement du service et des agent-es, réduisant par-là même les droits des personnels.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué-es du personnel ont été écarté-es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant-es ont été privé-es du contrôle de l'équité et de la transparence.

Concrètement, aucune information collective relative au mouvement inter et intra-départemental n'est donnée aux

personnels comme à leurs représentant-es.

Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession. Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.

NE LAISSONS PAS L'ADMINISTRATION IMPOSER L'ARBITRAIRE !

Au 1er janvier 2021, ces mêmes règles s'appliqueront à l'avancement (passage accéléré aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Enfin, en janvier 2022, la dernière étape de cette loi de Transformation de la

Fonction Publique est l'installation d'une nouvelle instance - le Comité Social d'Administration (CSA) - issue de la fusion des actuels Comités Techniques (où se discutent les moyens) et des Comités Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Pourtant, les CHSCT continuent de démontrer toute leur utilité - particulièrement durant la crise sanitaire - tant en termes de prévention des risques professionnels que pour traiter des situations exposant la santé ou la sécurité des agent-es.

Si leur rôle est violemment attaqué, les élu-es du SNUipp-FSU restent déterminé-es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.

